

## AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
1		du CR 2 (croisement avec la RD 1000) à la parcelle A 860, incluant la parcelle A 100	CR 1	chemin du Petit Peusec	670
1B	CR n° 1 entre le CR 40 et la D 101 au lieu dit maisons blanches	entre la VC 7 et la RD 101	CR 1B	voie Romaine (Iculisma Vesunna)	1150
1	CR n° 2 des Maisons Blanches à Lyon entre l'Impasse du Lyon de Dirac et le CR dit ancienne Grande Route d'Angoulême à Périgueux	entre la fin du VC 36 et le VC 2 et entre la VC 2 et la RD 104	CR 2	du Lyon aux Pierrières (iculisma vesunna)	3120
2	CR dit ancienne Grande Route d'Angoulême à Périgueux entre le CR n° 2 et la RD n° 104				
3		entre la RD 81 et la parcelle A 1092	CR 3	chemin du Pylône	410
3B		entre la RD 104 (au niveau du rond point) et la RD 81 (au niveau de la parcelle A 504)	CR 3B	chemin du Pas de l'Huile	490
4	CR non dénommé entre la Route des Moulins (VC n° 2) et la parcelle A 1324	entre le VC 2 et la parcelle A 1324	CR 4	chemin de la Brûlerie	480
5	CR du Moulin du Got à Dignac entre la Route des Moulins (VC n° 2) et la RD n° 104, entre la RD n° 104 et la RD n° 101, entre l'Impasse du	entre la VC 2 au moulin du got et la RD 101 au lieu dit "l'arbre"	CR 5	chemin du Got au Chêne du Pendu	5359
5B		de la fin de la VC 16 au CR 17	CR 5B	ch de Chez Baudaud à St jean de grâce	1845
6	CR dit Chemin de Baloge entre le CR n° 4 et le ruisseau de l'Anguienne (limite de commune de Garat)	entre la VC 2 et le ruisseau de l'anguienne (limite de garat)	CR 6	chemin de Baloge	544
7	CR n° 4 de Dirac entre la Route du Chatelard (VC n° 3) et le CR du Moulin du Got à Dignac	entre le CR 6 et la VC 3	CR 7	chemin du Got au Chatelard	664
8	CR non dénommé entre la Rue de la Tranchade et la parcelle B 2138	CR non dénommé entre la Rue de la Tranchade et la parcelle B 2138	CR 8	chemin du Petit Moulin	971

## AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
9	CR des Ribondaines au Moulin Barret entre la limite de commune de Garat et la Rue de la Tranchade	entre le CR 10 (ci-dessous) et la limite de commune de garat	CR 9	chemin du Moulin Barret	721
10	CR non dénommé entre le CR des Ribondaines au Moulin Barret et la RD n° 101	ente la RD 101 et la fin de la VC 04	CR 10	chemin des Ribondaines	644
11	CR non dénommé entre la VC n° 5 et le ruisseau de l'Anguienne (limite de commune de Garat)	entre la VC 5 et la limite de commune de garat	CR 11	chemin des Côteaux de Chaix	114
12	CR non dénommé entre la VC n° 5 et la VC n° 10 (Route de Puyrajoux)	entre la VC 5 et la VC 10	Cr 12	rampe de Puyrajoux	85
13	CR dit de Puyrajoux entre la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) et le CR dit des Clous	entre la VC 10 au CR 14	CR 13	chemin de la Baisse du bœuf	253
14	CR dit des Clous entre la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) et le CR des Maisons Blanches au Boisseau	entre la VC10 et le CR 15	CR 14	chemin de Puyrajoux au Boisseau	631
15	CR des Maisons Blanches au Boisseau entre la VC n° 11 (Chemin des Abeilles) et le CR n° 1 des Maisons Blanches à la Font-Toussaint	de la vc 11A à la RD 104	CR 15	chemin du Boisseau aux Maisons Blanches	4100
16	CR n° 1 des Maisons Blanches à la Font-Toussaint entre le Chemin de la Garenne et le CR des Maisons Blanches au Boisseau	de la RD 104 à la VC 38 au lieu dit Maisons Blanches			
17	CR des Maisons Blanches à Dignac entre la Rue du Puits et le CR du Moulin du Got à Dignac	de la VC 38 au lieu dit Maisons blanches à la limite communale avec Dignac au lieu dit St Jean de grâce	CR 17	chemin des Maison Blanches à St Jean de Grâce	1938
20	CR des Maisons Blanches à Roprie entre la RD n° 939 et le CR du Moulin du Got à Dignac, entre la RD n° 939 et la VC n° 6 (Route des Sablons)	du CR 5B à la RD 939	CR 20	chemin du Chêne Vert	1524
		de la RD 939 à la VC 6	CR 20B	chemin de Roprie	970
21	CR n° 7 du Boisseau à Bélévaud entre la RD n° 104 et le CR des Maisons Blanches à Roprie	de la RD 104 au CR 20A et CR 20A à la limite de commune de Dignac	CR 21	chemin de la Brousse	657

## AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
		entre le CR 21 et la VC 32	Cr 22	chemin des Vignes du Mal	660
23a	CR n° 6 du Boisseau à la Brande entre le CR dit des Perrails et la Rue des Clauds	regroupe avec CR 30			
23b	CR n° 6 du Boisseau à la Brande entre le CR 24 et la RD 104	entre la fin de la VC17 et la RD 104	CR 23	chemin du Bois des Fayes	1022
24	CR n° 5 de Dirac à Roprie entre le Chemin de la Brande Brulée et le CR n° 6, entre le Chemin des Fushias et la RD n° 104	CR n° 5 de Dirac à Roprie entre le CR 23 et la VC 12	CR 24	chemin de Chez Forestier	975
24b	CR n° 5 de Dirac à Roprie entre le Chemin de la Brande Brulée et le CR n° 6, entre le Chemin des Fushias et la RD n° 104	CR n° de Dirac à Roprie entre la VC 50 et la RD 104	CR 24B	chemin de la Tuilerie Malabre	215
25	CR non dénommé entre le Chemin de Cave et la VC n° 12	entre la VC 30 et la limite communale avec Garat	CR 25	chemin des Basses Forges	456
26	CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères entre la Rue des Iris et le CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat	entre la VC 46 (place du Magnolia) et le CR 29	CR 26	chemin de la Tuilerie Fougère	525
27	CR non dénommé entre la Rue des Iris et la parcelle C 430	entre la VC 46 et la parcelle C 430	CR 27	chemin du Lavoir de Roprie	277
28	CR dit du Marais à la Tuilerie des Fougères entre la Rue des Clauds et le CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères	entre la VC 6 et le CR 29	CR 28	chemin de la Fontaine du Salé	1130
29	CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères et la RD n° 104	entre le CR 30 et la RD 104 (limite communale avec Garat)	CR 29	chemin du Garde Barrière	790
30	CR dit des Perrails entre le CR n° 6 au droit de la parcelle C 794 et le CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat	entre la VC 06 et la limite communale avec Garat (raccord avec le CR 29)	CR 30	chemin des Perrails	1100
32	CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit du Marais à la Tuilerie des Fougères et le CR dit des Perrails	chemin limitrophe avec Garat, entre le CR 28 et le CR 30		regroupé avec le cr 29	

## AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
35	CR dit de Chez Coly entre le Chemin de la Brande Brûlée et la RD n° 87	entre la VC 17 et la RD 87	CR 35	chemin de Chez Coly	468
37	CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit de Chez Coly et le Chemin des Deux Vallées	limitrophe entre le CR 35 et le prolongement de la VC 20 (limite avec Garat)	CR 37	chemin des Minerais	255
38		entre la RD 104 et la VC 16 au lieu dit "L'arbre"	CR 38	chemin de Chez Baudaud	1310
39	CR non dénommé entre la VC n° 15 (Impasse de Chez Trillaud) et le CR n° 2	entre la fin de la VC 15 et le CR 1B	CR 39	chemin de Chez Trillaud	597
40	CR de Torsac à Dirac entre la RD 429 et le CR 01b	entre la VC 67 et le CR 1B	CR 40	chemin des Peyrades	991
42	CR dit de Puymoyen entre la RD n° 81 et la RD n° 429	entre la RD 81 et la VC 67	CR 42	chemin des Sarrazines	1059
43	CR n° 3 de Dirac au Moulin de Laboissière entre la Route du Moulin de la Boissière et la RD n° 429, entre la RD n° 429 et la VC n° 7	entre la VC 67 et la VC 28	CR 43	chemin des Bottines	1142
		entre la VC 67 et la VC 7	CR 43B	chemin du Perchet	143
44	CR non dénommé entre le CR n° 3 et la Rivière des Eaux Claires (limite de commune de Torsac)	entre le CR 43 et la limite communale avec Torsac	CR 44	chemin de Puymerte	308
45		entre la VC 67 et la VC 67 au lieu-dit "La Boissière"	Cr 45	chemin de La Boissière	578
46	CR non dénommé entre la Route de Frégeneuil et la RD n° 429	entre la VC 67 et la VC 27	CR 46	chemin de la Font qui bout	1578
49	CR dit des Essards à la Forêt du Chêne Vert entre le CR des Maisons Blanches au Boisseau et le chemin des Essards	de la fin de la VC 22 au CR 15	CR 49	chemin des Essards	685

## AR Prefecture

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
50	CR non dénommé entre le Chemin des Groies et le CR dit des Essards à la Forêt du Chêne Vert	de la fin de la VC 23 au CR 49	CR 50	chemin des Groies	520
51		de la RD 104 au CR 15	CR 51	chemin de la Croix Giraud	370
52	CR n° 4 dit Chemin du Prieuré entre la RD n° 104 et la RD n° 101 (Place des Rampeaux)	de la VC 35B à la VC 35A	CR 52	chemin du Prieuré	375
53		de la VC 18 au CR 5	CR 53	chemin du Bois Madame	470
		de la VC 18 au CR 55	CR 54	chemin de sauvignac aux Chaumes	550
55	CR dit des Chaumes à la Grande Baisse entre le CR du Moulin du Got à Dignac et la RD n° 429	du CR 5 à la VC 67	CR 55	chemin des Chaumes	480
56	CR non dénommé entre le CR n° 4 dit Chemin du Prieuré et le CR du Moulin du Got à Dignac	du CR 05 au CR 52	CR 56	chemin du Bois des Piliers	708
57	CR dit de Dirac à Puyrajoux entre l'Impasse des Pradelles et la VC n° 10 (Route de Puyrajoux)	CR dit de Dirac à Puyrajoux entre la fin de la VC 63 et la VC 10 au lieu dit Puyrajoux	CR 57	chemin de Dirac à Puyrajoux	650
58	CR non dénommé entre le Chemin de la Croix et le CR dit de Dirac à Puyrajoux	de la fin de la VC 29 au CR 57	CR 58	chemin de la Croix	55
59	CR non dénommé entre la RD n° 104 (Rue de Font Toussaint) et le CR dit de Dirac à Puyrajoux	de la RD 104 au CR 57	CR 59	chemin du Lavoir de Grand Font	90
60	CR non dénommé entre la Voie Romaine et la limite de commune de Dignac	de la VC 39 à la limite communale de Dignac	CR 60	chemin de la Baisse St Jean (iculisma vesuna)	299
62	CR non dénommé entre le CR du Moulin du Got à Dignac et le CR n° 4 dit Chemin du Prieuré	du CR 5 au CR 52	CR 62	chemin des Clous	685

**AR Prefecture**

016-211601208-20241216-D2024807-DE  
Reçu le 19/12/2024

CR enregistrés	Dénomination actuelle du chemin	description définitive	nouveau n°	dénomination proposée	long
64	CR non dénommé entre la VC n° 7 et la limite de commune de Torsac	de la VC 7 à la limite communale de Torsac	CR 64	chemin de la Prevalerie	377
66	CR dit du Lavoir de Puyrajoux entre le CR dit de Dirac à Puyrajoux et le CR dit de Dirac à Puyrajoux	CR dit du Lavoir de Puyrajoux entre le CR 57 et le CR 57	CR 66	chemin du Rouissage	130